

Automotive Materials Stewardship

**Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du
programme à l'OPRR**

15 mars 2019



Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship (AMS) a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.



Dave Fifield
Président du conseil
Conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 — Rendement du programme de l’AMS en 2018	4
Aperçu	5
Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit	6
Conformité	6
Inscription des fournisseurs	6
Accessibilité	7
Rendement du programme par rapport aux objectifs	8
Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018	8
Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018	9
Promotion et éducation	9
Section 2 — États financiers vérifiés de 2018	11



SECTION 1

Rendement du programme de l'AMS en 2018

Aperçu

À mesure que les entreprises prennent conscience de leur impact sur l'environnement, leur désir de jouer un rôle de premier plan dans la réduction de la production de déchets et de s'assurer que ce qui est produit est recyclé et réutilisé. L'Automotive Materials Stewardship (AMS) a été créé en 2016 afin de représenter les intérêts des entreprises canadiennes du secteur de l'automobile en proposant aux consommateurs des méthodes de recyclage de contenants d'huile, de filtres à huile et d'antigel qui sont pratiques et respectueuses de l'environnement.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources) a approuvé le Plan de gestion de l'industrie (PGI) de l'AMS afin de gérer l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile usagés conformément à la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (maintenant la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*). Le programme a été lancé officiellement le 1er avril 2017. Avant cette date, ces matières étaient recueillies et gérées par le programme Déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario.

L'AMS est un organisme sans but lucratif national, piloté et financé par l'industrie, réunissant des intervenants clés dans le but d'obtenir un meilleur rendement de recyclage. En s'inspirant d'une plateforme de responsabilité élargie des producteurs (REP), les responsables de la gérance sont responsables de leurs produits automobiles vendus aux Ontariens en payant des frais fixes sur les filtres à huile, les contenants d'huile vides, l'antigel et les contenants d'antigel usé vendus en Ontario. L'AMS utilise ensuite ces frais pour payer la collecte, le transport et le recyclage ou la réutilisation des matériaux automobiles afin d'atteindre les objectifs de rendement inclus dans le PGI.

Quelques points saillants de 2018:

- Un total de 153 responsables de la gérance se sont inscrits au programme de l'AMS, représentant l'approvisionnement de 83 % de l'antigel, 81 % des contenants d'huile et 75 % des filtres à huile en Ontario.
- L'AMS a atteint et dépassé tous les objectifs de collecte et de recyclage en 2018:
 - Antigel – 70%
 - Contenants d'huile – 102%
 - Filtres à huile – 103%
- Des initiatives de promotion et d'éducation ciblant les consommateurs, en partenariat avec Orange Drop, ont mené à plus de 18 millions d'impressions.

Principes directeurs de l'AMS

L'AMS

- agira dans l'intérêt supérieur de ses membres, en tant que groupe;
- déploiera des efforts raisonnables pour s'acquitter des obligations avec diligence et de façon rentable, conformément aux lois provinciales;
- fera preuve de compétence et d'expertise dans le fonctionnement du programme de l'AMS.

Responsables de la gérance Inscription, dépôt de rapports et audit

Au total, 153 responsables de la gérance se sont inscrits au programme de l'AMS en date du 31 décembre 2018, et les demandes de 12 autres sont en cours.

En 2018, les responsables de la gérance de l'AMS ont présenté 711 rapports.

Les revenus totaux de l'AMS étaient de 20,7 millions de dollars, dont 16,7 millions de dollars sont issus des frais payés par les membres. La vente de crédits de rendement de la chaîne d'approvisionnement à Intendance Ontario a généré 4 millions de dollars supplémentaires.

Conformité

Chaque trimestre, des rapports remplis par les responsables de la gérance font l'objet d'un examen afin de détecter les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Si des incohérences sont détectées, un programme de suivi est institué pour confirmer ou mettre à jour les rapports.

Les partenaires des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA) de l'AMS doivent procéder aux examens pour vérifier l'exactitude des rapports des responsables de la gérance. La participation aux examens nationaux des UOMA réduit les dépenses et le fardeau administratif pour la communauté des responsables de la gérance. Les UOMA embauchent un cabinet de services professionnels tiers pour effectuer les examens.

Si les examens révèlent des erreurs dans les rapports des responsables de la gérance, l'AMS travaille avec ces derniers pour assurer la correction des quantités rapportées et la modification des frais.

Inscription des fournisseurs

Parmi les responsabilités et les obligations de l'AMS, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services. L'AMS a conclu des ententes de prestations de services avec 23 transporteurs et 17 transformateurs pour des solutions de gestion des matériaux.

Seuls les fournisseurs de services approuvés par l'AMS sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services de l'AMS approuvés doivent signer des ententes de services et se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures de l'AMS. Visiter la page Web des fournisseurs de services de l'AMS pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Accessibilité

Il est essentiel de conserver des sites de collecte pratiques et accessibles pour que les consommateurs participent et que les activités de réacheminement se déroulent de façon optimale. L'AMS offre des incitations financières à ses transporteurs pour déplacer les matériaux des sites de génération vers les transformateurs aux fins de recyclage. Les transporteurs sont responsables de créer et d'entretenir la relation avec les sites de collecte individuels, mais l'AMS traite directement avec les municipalités. Le réseau comprend des sites de collecte publics et privés, notamment des ateliers de lubrification rapide, des concessionnaires d'automobiles, des entreprises de gestion de parcs automobiles et des sites industriels comme des mines et des carrières. De nombreuses municipalités et

collectivités des Premières nations offrent à leurs résidents des services de collecte grâce à des sites permanents ou saisonniers ou à des événements de collecte spéciaux d'une journée. Certains centres de services acceptent aussi les matériaux automobiles provenant des consommateurs qui font l'entretien de leur propre voiture. Ces centres se retrouvent dans la catégorie « Retour au détaillant ». Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2018 dans le cadre du programme de l'AMS:

Réseau – Activité	Sites de collecte	Événements	Retour au détaillant	Programme d'encouragement du secteur automobile
Antigel	88	312	900	12,000 et plus
Contenants d'huile	88	312	903	12,000 et plus
Filtres à huile	88	312	960	12,000 et plus

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Chaque année, l'AMS doit respecter les exigences minimales de rendement définies dans le plan de gestion industrielle (PGI). Les objectifs de rendement exprimés en tonnes pour 2018 ont été calculés à l'aide des quantités fournies au marché par les membres de l'AMS en 2018. Le PGI contient les hypothèses de conversion des tonnes fournies en nombre de tonnes disponibles à la collecte, en tenant compte des changements de quantités et de poids, notamment en raison de la dilution du glycol ou du poids de l'huile résiduelle dans les filtres à huile utilisés. Ces facteurs peuvent être modifiés périodiquement selon les

observations du marché et sur approbation de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources. Le nombre de tonnes disponibles à la collecte est multiplié par le taux de collecte prévu (%) pour calculer l'objectif exprimé en tonnes.

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018

L'AMS a atteint ou dépassé tous les objectifs de collecte en 2018, sa deuxième année d'activité.

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte ¹	Taux de collecte prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes recueillies (réel) ²	Taux de collecte réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	3,491	52%	1,816	2,449	70%	633
Contenants d'huile	3,282	62%	2,035	3,332	102%	1,297
Filtres à huile	6,911	87%	6,012	7,119	103%	1,106

¹ La quantité disponible à la collecte est calculée selon la quantité fournie au marché par les membres de l'AMS.

² Le nombre de tonnes recueillies (réel) exclut les crédits de rendement vendus à Intendance Ontario.

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018

L'AMS a atteint ou dépassé tous les objectifs de recyclage en 2018, sa deuxième année d'activité.

Catégorie de matériaux	Disponible à la collecte ¹	Taux de réacheminement prévu (%)	Nombre de tonnes prévues	Nombre de tonnes réacheminées (réel) ²	Taux de réacheminement réel (%)	Écart par rapport aux objectifs (en tonnes)
Antigel	3,491	52%	1,816	2,449	70%	633
Contenants d'huile	3,282	62%	2,035	3,332	102%	1,297
Filtres à huile	6,911	87%	6,012	7,119	103%	1,106

¹ La quantité disponible à la collecte est calculée selon la quantité fournie au marché par les membres d'AMS.

² Le nombre de tonnes réacheminées (réel) exclut les crédits de rendement vendus à Intendance Ontario.

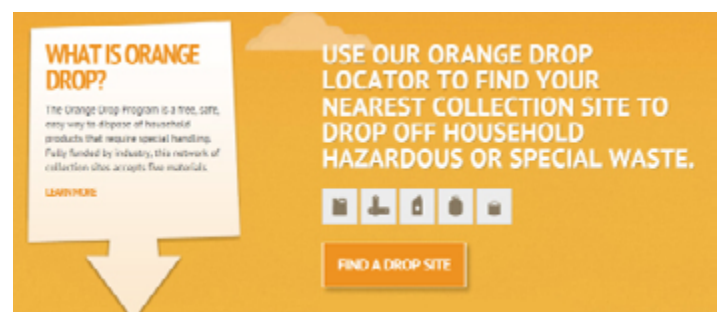
Promotion et éducation

Les initiatives de promotion et d'éducation du programme d'Automotive Materials Stewardship sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à orienter les consommateurs vers les lieux de collecte dans le but d'atteindre les objectifs de rendement.

Site Web:

L'AMS a obtenu le droit d'utiliser la marque et le logo du programme Orange Drop d'Intendance Ontario. Par conséquent, Orange Drop demeure la marque présentée aux résidents dans la promotion du matériel de l'AMS. Le site Web du programme Orange Drop comprend un outil de localisation permettant aux

consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux automobiles en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli plus de 59 000 visiteurs uniques en 2018, une hausse de 19 % par rapport à 2017.





Publicité:

En juillet 2018, Orange Drop a mené une campagne publicitaire de sensibilisation à l'échelle de l'Ontario afin de promouvoir l'élimination adéquate des matériaux gérés sous la marque. Le message a été présenté sur des tableaux d'affichage à Durham, Peel, Ottawa, Barrie, Thunder Bay, Sudbury et London, ainsi que sous forme de publicités en ligne et sur les médias sociaux. La campagne a généré plus de 13 290 000 impressions.

Médias sociaux:

Les comptes Twitter et Facebook d'Orange Drop fournissent toujours des conseils et des rappels saisonniers aux résidents, en plus de faire la promotion de l'outil de localisation et des événements de collecte de matériaux pour les programmes de l'AMS et Déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Les publications Twitter et Facebook ont généré plus de 4 935 000 impressions (augmentation de 4 375 % par rapport à 2017), 3 066 engagements et plus de 5 100 clics. Combinés, les réseaux sociaux d'Orange Drop ont attiré 658 abonnés, une hausse de 23 % comparativement à 2017. Ces statistiques impressionnantes sont en grande partie dues aux quatre concours organisés sur les médias sociaux par Orange Drop en 2018, qui invitaient les résidents à choisir lequel des matériaux énumérés ne faisait pas partie du programme. Le concours a attiré plus de 2 400 participants.





SECTION 2

États financiers vérifiés de 2018

Automotive Materials Stewardship Inc.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

**Automotive Materials
Stewardship Inc.**

États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États financiers	
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-10

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Automotive Materials Stewardship Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 7 mars 2019

Automotive Materials Stewardship Inc. Bilan

31 décembre **2018** 2017

Actif

Court terme

Encaisse	1 791 321	\$	3 759 371	\$
Placements (Note 2)	1 005 830		-	
Débiteurs (Note 3)	1 225 633		555 539	
Charges payées d'avance	12 757		12 893	
	4 035 541		4 327 803	

Placements (Note 2)

	2 011 545		-	
	6 047 086	\$	4 327 803	\$

Passif et actif net

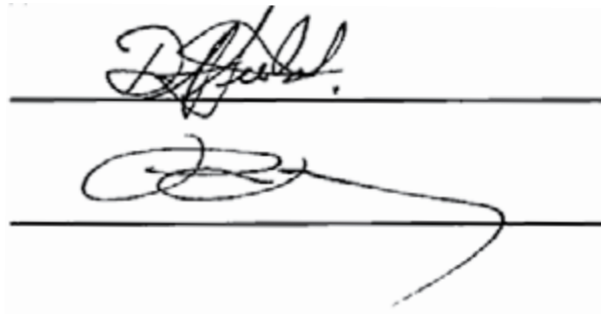
Court terme

Créditeurs et charges à payer (Note 3)	2 110 944	\$	2 764 246	\$
--	-----------	----	-----------	----

Actif net

Non affecté	3 936 142		1 563 557	
	6 047 086	\$	4 327 803	\$

Au nom du Conseil d'administration :



Administrateur

Administrateur

Automotive Materials Stewardship Inc.
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>Non affecté</u>	<u>Affecté à à l'interne</u>	<u>Total</u>
Solde, au début de l'exercice	1 563 557 \$	- \$	1 563 557 \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 372 585	-	2 372 585
Solde, à la fin de l'exercice	3 936 142 \$	- \$	3 936 142 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	<u>Non affecté</u>	<u>Affecté à l'interne</u>	<u>Total</u>
Solde, au début de l'exercice	- \$	- \$	- \$
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	1 563 557	-	1 563 557
Solde, à la fin de l'exercice	1 563 557 \$	- \$	1 563 557 \$

Automotive Materials Stewardship Inc. État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2018	2017
Produits		
Produits tirés du Tarif	16 772 940 \$	11 192 917 \$
Revenus provenant de la chaîne d'approvisionnement (Note 3)	3 507 711	3 278 975
Revenus de placements	95 956	24 897
	20 376 607	14 496 789
Charges		
Frais de gestion pour les matériaux (Note 4)	15 822 454	10 861 157
Gestion des programmes (Note 3)	1 805 547	1 843 126
Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 5)	365 028	221 448
Promotion et sensibilisation	10 993	7 501
	18 004 022	12 933 232
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 372 585 \$	1 563 557 \$

Automotive Materials Stewardship Inc. État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	2 372 585 \$	1 563 557 \$
Ajustements pour concilier l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Composante hors caisse des revenus de placement	(17 375)	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(670 094)	(555 539)
Charges payées d'avance	136	(12 893)
Créditeurs et charges à payer	(653 302)	2 764 246
	1 031 950	3 759 371
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(3 000 000)	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice		
	(1 968 050)	3 759 371
Encaisse, au début de l'exercice	3 759 371	-
Encaisse, à la fin de l'exercice	1 791 321 \$	3 759 371 \$

Automotive Materials Stewardship Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme ») a été constitué sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 15 mars 2016. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'objectif de l'organisme est de concevoir, mettre en place et exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matériaux du secteur automobile qui ont atteint leur durée de vie utile. Ces matériaux comprennent les liquides anti-gel, les contenants d'huile et les filtres à huile. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a commencé l'exploitation d'un programme de réacheminement des déchets en Ontario pour les matériaux du secteur automobile conformément à un plan de gérance industrielle qui a été adopté par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 10 août 2016.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les produits tirés du Tarif sont fondés sur les tonnages déclarés par les membres qui ont conclu des accords d'adhésion avec l'organisme. Les produits sont comptabilisés lorsque le tonnage est déclaré, que les frais d'adhésion sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le produit découlant du tonnage déclaré par les membres ou les ajustements liés aux obligations et produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la chaîne d'approvisionnement sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement les actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

2. Placements

	<u>2018</u>	2017
Placements à revenu fixe	3 017 375 \$	- \$
Moins : Tranche à court terme	<u>1 005 830</u>	-
	<u>2 011 545 \$</u>	- \$

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 2,66 % et 2,85 % et viennent à échéance entre octobre 2019 et octobre 2020. Les revenus d'intérêts à l'égard de ces instruments se chiffrent à 17 375 \$, montant qui est inscrit à l'état des résultats.

3. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance (« CSSA »)

L'organisme a conclu un accord de services de gestion sur trois ans avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Pendant l'exercice, les charges d'une valeur totale de 1 650 000 \$ (2017 - 1 650 000 \$) ont été payées à CSSA en vertu de ce contrat, et CSSA a facturé 173 833 \$ (2017 - 109 000 \$) au titre de frais de démarrage au nom de l'organisme. Ces montants sont inscrits dans l'état des résultats au titre des charges de gestion des programmes.

Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 155 584 \$ (2017 - 351 209 \$) dû à CSSA.

b) Stewardship Ontario (« SO »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement sur trois ans avec SO. Auparavant, l'organisme faisait partie du programme des DMDS dans Stewardship Ontario. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a établi sa propre chaîne d'approvisionnement et a entièrement pris en charge la cueillette, le transport et le recyclage des matériaux du secteur automobile pour les membres de l'organisme et ceux de Stewardship Ontario. Tous les ans, Stewardship Ontario achètera sa part de marché de crédits de tonnage de matériaux du secteur automobile de l'organisme. Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé 3 507 711 \$ (2017 - 3 278 975 \$) à SO en vertu de ce contrat.

Les débiteurs comprennent un montant de 527 368 \$ à recevoir de SO. En 2017, les créiteurs et charges à payer incluait un solde de 612 163 \$ dû à SO.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et SO ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

4. Frais de gestion pour les matériaux

Les frais de gestion pour les matériaux comprennent tous les coûts liés à la cueillette, au transport et au traitement des matériaux administrés au moyen du programme.

5. Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »)

L'OPRR et l'organisme ont conclu un accord de plan de gérance industrielle en août 2016. En vertu de cet accord, l'organisme est tenu de verser des frais à OPRR pour la surveillance et les activités de supervision du programme qu'il fournit à l'organisme.

6. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements et les débiteurs. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction juge que le degré de risque de crédit associé aux placements est également négligeable, puisque l'organisme investit dans des certificats de placement garanti. Les débiteurs ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. L'organisme n'a pas de provision pour des débiteurs irrécouvrables.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux variations des taux d'intérêt, car il est soumis aux taux en vigueur au renouvellement des placements à revenu fixe. Pour gérer cette exposition, l'organisme investit dans des titres à revenu fixe, choisis par son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Le programme géré par l'organisme comporte des risques en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction a pris des mesures pour s'assurer que le programme dispose d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses obligations.